Convention de prise en charge du coût de réalisation et contrepartie publicitaire

Prestataire: LEFLEUR LEMARAIS (SARL) — SIREN 900 222 126 — 12 rue Martel,

75010 Paris

Cliente: BLONDIE PARIS (raison sociale / adresse à compléter)

Référence: Bon de commande BDC-2025-001

1. Objet

Réalisation d'un site vitrine Next.js avec CMS headless et SEO poussé (périmètre BDC-2025-001) et modalités de prise en charge / contrepartie publicitaire.

2. Montant et financement

Montant du projet : **16 000 € HT** (19 200 € TTC). Financement visé : dispositif de transition numérique Région Sud (« Chèque/Booster » ou équivalent), taux estimé 30–50 %, plafond 5–10 k€ (à confirmer par l'organisme). Le Prestataire assiste au montage ; la décision relève de l'organisme instructeur.

3. Reste à charge et contrepartie publicitaire

Le reste à charge post-aide sera absorbé via la contrepartie suivante :

- Encart discret en pied de page sur l'ensemble du site : « Site conçu par STUDIO-JOSEPH.COM » (lien https://studio-joseph.com).
- Caractéristiques : visible sur desktop/mobile, sobre, accessible (contraste), non masqué (taille ≥ 12 px).
- Durée d'affichage : 12 mois à compter du go-live.

La valorisation publicitaire compense le reste à charge ; aucun décaissement pour la Cliente au titre de cette part. En cas de retrait anticipé à la demande de la Cliente, la part « absorbée » redevient exigible au prorata temporis.

4. Condition suspensive d'obtention des aides

Le présent document et le BDC sont conclus **sous condition suspensive** de l'octroi d'une aide publique couvrant au moins 30 % du montant HT du projet. À défaut de notification d'accord dans un délai de 90 jours après signature, ou en cas de refus définitif, le devis/BDC est **caduc et réputé non avenu**, sans pénalité pour la Cliente ; tout acompte versé est remboursé sous 7 jours. Aucune prestation ne sera facturée hors frais préalablement acceptés par écrit par la Cliente.

5. Facturation

Les factures sont émises selon le BDC ; des lignes d'avoir/neutralisation compensent la part couverte par l'aide + contrepartie publicitaire. Si l'aide est inférieure au seuil, les Parties conviennent d'un ajustement : extension de la contrepartie (jusqu'à 12 mois), échéancier, ou ajustement de périmètre.

6. Propriété intellectuelle / mentions

Non modifiée par la présente. Droit de citation du Prestataire (références) sans divulguer d'informations confidentielles.

7. Durée / résiliation

Durée : de la signature jusqu'au terme des 12 mois d'affichage. Résiliation pour manquement non corrigé sous 15 jours après mise en demeure.

Loi applicable : française. Juridiction : Paris (sauf disposition d'ordre public différente). Les dispositions du BDC prévalent pour le périmètre technique.

Pour LEFLEUR LEMARAIS (Prestataire)

Pour BLONDIE PARIS (Cliente)